

ACTE RENDU EXECUTOIRE

Compte tenu de la mise en ligne sur www.saint-hernin.fr le : 30/03/2023

De la transmission au contrôle de légalité le : 30/03/2023



**DECISION DU MAIRE
N°D 2023-008**

**PRISE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L2122-22
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

**Objet : Demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) – programmation 2023
Réhabilitation et extension de la salle Prad Ar Stivell pour la création d'un tiers lieu à dimension culturelle**

Le Maire de SAINT HERNIN,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 26 mai 2020 portant délégations d'attribution au Maire dans le cadre de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales, et notamment pour demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 23 août 2021 approuvant le projet de réhabilitation et d'extension de la salle « Prad Ar Stivell » pour la création d'un tiers lieu à dimension culturelle ;

Considérant que ce projet est estimé à 1 548 690.80 € HT (valeur mars 2023) ;

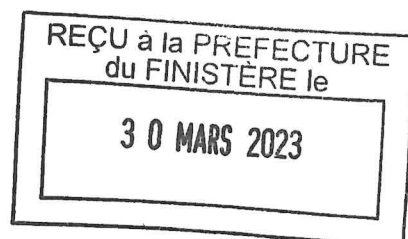
Considérant que dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), la Commune peut solliciter une subvention au titre de la programmation 2023 ;

DECIDE

Article 1 : de solliciter auprès de l'Etat, dans le cadre de la programmation 2023 de la dotation de soutien à l'investissement local, une subvention d'un montant de 200 000 € pour le projet de réhabilitation et d'extension de la salle Prad Ar Stivell.

Article 2 : Conformément à l'article L2122-23 du code général des collectivités territoriales, il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine séance du conseil municipal.

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes (3, contour Motte - 35000 RENNES) dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.



Saint-Hernin, le 28 mars 2023

Le Maire,
Marie-Christine JAOUEN

